

avons recueillies de sa bouche respiraient l'amour de l'ordre et des lois, le désir ardent d'éviter à la France les fléaux de la guerre civile et de la guerre étrangère, la ferme intention d'assurer les libertés du pays, et comme Son Altesse Royale l'a dit elle-même dans sa proclamation, la volonté de faire enfin une vérité de cette Charte qui ne fut trop longtemps qu'un mensonge. (*Très bien ! très bien !*)

M. le général Sébastiani ajoute que M. le duc d'Orléans a déclaré qu'il allait s'occuper sans délai des mesures les plus urgentes, et surtout de la convocation immédiate des Chambres.

M. le Président présente quelques observations. Il importe d'examiner, dit-il, si, dans la situation où se trouve la capitale, il ne conviendrait pas qu'un acte quelconque, soit sous le titre d'adresse, ou bien sous celui de proclamation, émanât de cette réunion, afin d'apprendre et d'expliquer à la capitale et à la France ce que les députés ont cru devoir faire dans l'intérêt de la chose publique, soit à Paris, soit dans les départements. Nous avons tous été surpris par des événements qu'il ne nous était pas donné de prévoir. Nous nous croyons sous l'empire de la Charte : forts de l'opinion publique, nous attendions le 3 août. Vous le savez, nos lettres closes nous ont été remises en même temps que les ordonnances du 26. Ces ordonnances ont détruit la Charte ; au règne des lois, ont substitué la guerre civile. De là, les catastrophes et les prodiges dont Paris a été le théâtre. Ne vous paraît-il pas convenable de dire à la France ce que vous avez cru devoir faire dans ces solennelles circonstances ? Il ne s'agissait plus pour vous de légalité ; vous n'aviez plus à remplir vos devoirs ordinaires de députés ; il s'agissait de sauver la patrie, de sauver les propriétés publiques et privées. En expliquant votre conduite et vos actes, vous recueillerez les actions de grâce et les bénédictions publiques. (*Très bien ! très-bien ! — Assentiment unanime.*)

Sur la proposition de M. Benjamin Delessert, ce travail est confié aux membres provisoires du bureau.

M. Labbey de Pompières demande qu'il soit déclaré dans la proclamation que Paris a sauvé, reconquis la liberté ; que jamais peuple ne se montra si courageux, si dévoué à la patrie, et que le premier besoin de ses députés est de lui rendre hommage, et de lui témoigner leur reconnaissance. (*Marques unanimes d'assentiment.*)

M. Guizot, membre du bureau provisoire, fait observer qu'il serait presque impossible d'insérer l'exposé des faits dans une proclamation ; que cette proclamation doit être simple, brève, mais expressive ; et qu'ensuite viendra un récit historique qui se distribuera après la proclamation. (*Approuvé.*)

M. Salverte désire que ce manifeste indique d'une manière explicite et forte les garanties que le peuple a le droit d'attendre.

M. de Corcelles insiste sur la nécessité de ces stipulations : elles lui paraissent nécessaires pour calmer l'effervescence des esprits, qui lui paraît se manifester par des symptômes alarmants.

M. Benjamin Constant partage l'opinion du préopinant sur l'indispensable énumération

de ces garanties ; du reste, l'inquiétude qu'il a remarquée dans les esprits lui semble facile à dissiper. Il a parcouru les rues de la capitale : partout il a trouvé une population pleine d'enthousiasme et d'énergie, mais éclairée, pleine de confiance dans la sagesse et le patriotisme de ses députés ! Elle veut des garanties ; elle les veut fortement ; mais elle ne demande point autre chose. L'orateur ajoute qu'il a cru devoir faire l'énumération des garanties qu'il croit indispensables : le bureau d'abord et la réunion ensuite en seront juges.

M. Villemain. En les énonçant, nous commenterons ce mot de la proclamation du duc d'Orléans : *La Charte sera une vérité.*

M. Salverte pense que la déclaration de la Chambre de 1815 serait un texte satisfaisant et auquel on pourrait n'apporter que de très légères modifications.

M. Augustin Périer fait observer que ce n'est point ici l'occasion de s'engager dans une discussion de principes qui serait interminable. En qualité de secrétaire provisoire, M. Benjamin Constant pourra communiquer ses vues à ses collaborateurs, et faire traduire ses idées dans la proclamation même.

M. le Président dit que la discussion s'ouvrira naturellement sur le rapport des secrétaires, lorsqu'ils soumettront à la réunion leur projet de proclamation.

(La séance est quelque temps suspendue, pendant que MM. Guizot, Villemain, Bérard et Benjamin Constant, en qualité de secrétaires, rédigent le travail dont la réunion les a chargés.)

M. Benjamin Delessert fait observer que MM. les membres du bureau ont terminé leur travail, et que la proclamation qu'ils ont rédigée est sans doute de nature à exercer la plus heureuse influence sur les esprits. (*Vive sensation. De toutes parts : Écoutez le rapport !*)

M. Guizot monte à la tribune et lit le projet de proclamation.

Ce manifeste, dont la lecture est souvent interrompue par les murmures d'une approbation unanime, provoque les plus bruyantes acclamations.

M. Girod (*de l'Ain*), avec chaleur. Je demande que cette proclamation, si vous l'adoptez, soit à l'instant livrée à l'impression, répandue par milliers d'exemplaires, et que nous la portions au lieutenant général du royaume. (*Oui ! oui !*) (Ordonné.)

(Le projet de proclamation est mis aux voix et voté d'enthousiasme.)

MM. les députés se lèvent instantanément, et décident qu'ils vont se rendre en masse au Palais-Royal.

La séance est levée.

PROCLAMATION

Adressée au peuple français par les députés des départements, réunis à Paris.

Français,

La France est libre. Le pouvoir absolu levait son drapeau ; l'héroïque population de Paris l'a abattu.

Paris attaqué a fait triompher par les armes la cause sacrée qui venait de triompher en vain dans les élections. Un pouvoir usurpateur de nos droits, perturbateur de notre repos, menaçait à la fois la liberté et l'ordre; nous rentrons en possession de l'ordre et de la liberté. Plus de crainte pour les droits acquis; plus de barrière entre nous et les droits qui nous manquent encore.

Un gouvernement qui, sans délai, nous garantisse ces biens, est aujourd'hui le premier besoin de la patrie. Français, ceux de vos députés qui se trouvent déjà à Paris se sont réunis; et en attendant l'intervention régulière des Chambres, ils ont invité un Français, qui n'a jamais combattu que pour la France, M. le duc d'Orléans, à exercer les fonctions de lieutenant général du royaume. C'est à leurs yeux le plus sûr moyen d'accomplir promptement par la paix le succès de la plus légitime défense.

Le duc d'Orléans est dévoué à la cause nationale et constitutionnelle; il en a toujours défendu les intérêts et professé les principes. Il respectera nos droits, car il tiendra de nous les siens. Nous, nous assurerons par des lois toutes les garanties nécessaires pour rendre la liberté forte et durable :

Le rétablissement de la garde nationale, avec l'intervention des gardes nationaux dans le choix des officiers; l'intervention des citoyens dans la formation des administrations départementales et municipales;

Le jury pour les délits de la presse;

La responsabilité légalement organisée des ministres et des agents secondaires de l'administration;

L'état des militaires légalement assuré;

La réélection des députés promus à des fonctions publiques.

Nous donnerons enfin à nos institutions, de concert avec le chef de l'Etat, les développements dont elles ont besoin.

Français, le duc d'Orléans lui-même a déjà parlé, et son langage est celui qui convient à un pays libre :

« Les Chambres vont se réunir, vous dit-il : elles aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation.

« La Charte sera désormais une vérité. »

Etaient présents :

MM. Milleret, *Moselle*.
Laisné de Villevesque, *Loiret*.
Delaborde, *Seine*.
Ternaux, *Yienne*.
Beraud, *Allier*.
Bernard, *Ile-et-Vilaine*.
Tribert, *Deux-Sèvres*.
Baillot, *Seine-et-Marne*.
Benjamin Constant, *Bas-Rhin*.
Lévêque de Pouilly, *Aisne*.
Benjamin Delessert, *Maine-et-Loire*.
Agier, *Deux-Sèvres*.
Firmin-Didot, *Eure-et-Loir*.
Gaëtan de La Rochefoucauld-Liancourt, *Cher*.
Hennessy, *Charente*.
Alexandre de La Rochefoucauld, *Oise*.
Le général Tirlet, *Marne*.
Lepeletier d'Aunay, *Nièvre*.
Périer (Augustin), *Isère*.
Hély-d'Oissel, *Seine-Inférieure*.
Destourmel, *Nord*.
De Moutguyon, *Oise*.
Dugas-Montbel, *Rhône*.
Saint-Aignan (Auguste), *Vendée*.
Kératry, *Vendée*.
Duchaffault, *Vendée*.
Hartmann, *Haut-Rhin*.
Eugène d'Harcourt, *Seine-et-Marne*.
Odier, *Seine*.
Viennet, *Hérault*.
Sébastiani, *Aisne*.
Jobert (Lucas), *Marne*.
Girod (de l'Ain), *Indre-et-Loire*.
Vatimesnil, *Nord*.
Jars, *Rhône*.
Cormenin, *Loiret*.
Paixhans, *Moselle*.
J. Lefèvre, *Seine*.
Duvergier de Hauranne, *Seine-Inférieure*.
Lecarlier, *Aisne*.

MU. Camille Périer, *Sarthe*.

De Bondy, *Indre*.

Méchin, *Aisne*.

Bazile (Louis), *Côte-d'Or*.

Nau de Champplous, *Vosges*.

Agier-Bouchotte, *Moselle*.

La Pommeraye, *Calvados*.

Mathieu Dumas, *Seine*.

Dumeilet, *Eure*.

César Bacot, *Indre-et-Loire*.

De Drée, *Saône-et-Loire*.

Salverte, *Seine*.

Cunin-Gridaine, *Ardennes*.

Jaquinot, *Vosges*.

Vassal, *Seine*.

Dupont (de l'Eure), *Eure*.

Corcelles, *Seine*.

Jacques Laffitte, *Basses-Pyrénées*.

Tronchon, *Oise*.

Dauvou, *Finistère*.

Martin Laffitte, *Seine-Inférieure*.

André Gallot, *Charente*.

Audry de Pyravault, *idem*.

Bignon, *Eure*.

Doris-Dufresne, *Indre*.

Charles de Lameth, *Seine-et-Oise*.

Kochlin, *Haut-Rhin*.

Général Clausel, *Ardennes*.

Labbey de Pompières, *Aisne*.

Alexandre Périer, *Loiret*.

Gattier, *Eure*.

Martin, *Seine-Inférieure*.

Legendre, *Eure*.

Prévôt Leygonie, *Dordogne*.

Louis Blaise, *Ile-et-Vilaine*.

Perin, *Dordogne*.

Berard, *Seine-et-Oise*.

D'Arroz, *Meuse*.

Jouvenel, *Seine-et-Oise*.

Villemain, *Eure*.

Dupin aîné, *Nièvre*.

Baron Dupin, *Seine*.

Caumartin, *Somme*.

Persil, *Gers*.

Morin, *Drôme*.

Etienné, *Meuse*.

Garcias, *Pyrénées-Orientales*.

Bessières, *Dordogne*.

Demimuy-Moreau, *Meuse*.

Bertin de Vaux, *Seine-et-Oise*.

Général Minot, *Seine-et-Oise*.

Le Peletier d'Aunay, *Seine-et-Oise*.

Marchal, *Meurthe*.

Général Baillot, *Manche*.

Beraud, *Charente-Inférieure*.

Pavée de Vandœuvre, *Aube*.

RÉPONSE DU DUC D'ORLÉANS à M. Viennet qui lui avait adressé la parole au nom des députés :

« Je déplore, comme Français, le mal fait au pays et le sang qui a été versé; comme prince, je suis heureux de contribuer au bonheur de la nation. Messieurs, nous allons aller à l'Hôtel de Ville. »

RÉCEPTION DU DUC D'ORLÉANS A L'HOTEL DE VILLE.

Le duc d'Orléans, lieutenant général du royaume de France, s'est rendu, accompagné des députés, à l'Hôtel de Ville, entouré de citoyens et de gardes nationaux pour tout cortège. C'était un spectacle tout nouveau et digne d'admiration de voir une population immense pressée sur les quais depuis le Carrousel jusqu'à la place de Grève qui semblait un vaste amphithéâtre. Point de gendarmes, pas d'état-major, de simples ci-